



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des handicapes

Question écrite n° 39405

Texte de la question

M. Louis Le Pensec attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation du centre regional d'etudes et d'actions sur les inadaptations et les handicaps de Bretagne (CREAI). Outre l'animation de la reflexion regionale sur le handicap et l'inadaptation, la mission du CREAI de Bretagne est d'organiser l'observatoire du secteur medico-social. Au moment ou il est demande au CREAI de mettre en oeuvre cet observatoire sur le long terme, les 215 organismes representatifs des personnes handicapees et inadaptées ne comprennent pas que la subvention d'Etat reduite en 1995 a 670 000 francs, soit a nouveau amputee de 15 p. 100. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles decisions il entend prendre pour redonner au CREAI les moyens suffisants d'accomplir les missions que l'Etat lui-meme contribue a definir.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait etat du gel d'une partie de la subvention accordee par l'Etat au titre de l'annee 1996 aux centres regionaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (CREAI). Les informations selon lesquelles les credits de la ligne budgetaire sur laquelle sont imputees les subventions attribuees aux vingt CREAI seraient reduits en 1996 sont erronees. Les credits necessaires au versement des subventions ont en effet ete delegates dans le courant du mois de mai 1996 aux directions regionales des affaires sanitaires et sociales sans avoir subi aucune reduction. Ils feront par ailleurs l'objet d'un versement unique aux CREAI et non de deux versements comme certains ont pu le craindre.

Données clés

Auteur : [M. Le Pensec Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39405

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2840

Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5097